

2013-12-02

Aux médecins, infirmières, cliniques associées au CSSS St-Jérôme

Objet : Nouvelle procédure concernant le traitement des spécimens uniques reçus au laboratoire.

Bonjour,

Le service de biologie médicale du CSSS St-Jérôme mettra en place une nouvelle procédure concernant le traitement des spécimens nobles (unique). À compter du 13 janvier 2014, tous les spécimens nobles présentant des critères de rejets seront retournés vers leur point d'origine accompagnés d'un formulaire d'authentification. Le responsable du prélèvement devra assumer la responsabilité de la non-conformité et la corriger pour répondre aux règles normatives ISO 15189 et CSA-Z316.7-12. Le formulaire d'authentification et le spécimen devront être retournés au laboratoire dans un délai de **7 jours**. Une déclaration d'incident / accident sera faite par le personnel du laboratoire et tous les résultats découlant seront émis sous réserve.

Rappel des critères d'acceptation des spécimens :

Information obligatoire sur la requête

- Double identification du patient : Nom prénom avec No d'assurance maladie et / ou date de naissance et / ou No de dossier de l'hôpital
- Nom et prénom du médecin en lettre moulée, sa signature et le nom de la clinique ou provenance
- Site anatomique du prélèvement

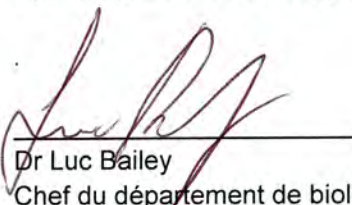
Information obligatoire sur le / les spécimens

- Double identification du patient : Nom prénom avec # d'assurance maladie et / ou date de naissance et / ou # de dossier.
- Identification de chacun des spécimens (lames, pots).
- Site anatomique du prélèvement inscrit sur chacun des spécimens (pathologie / cytologie).

Notez qu'il est obligatoire d'expédier le spécimen et la requête dûment remplis dans un même envoi, selon les normes de transport en vigueur et que toute discordance entre le spécimen et la requête entraînera un retour du spécimen. Toute information illisible est considérée comme manquante et entraînera également un retour du spécimen d'où il est issu.

Nous nous dégageons entièrement du délai et des frais engendrés par cette procédure, nous vous suggérons de mettre en place une procédure de contre validation avant l'acheminement des spécimens vers le laboratoire afin de minimiser le risque d'erreur.

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez consulter notre site internet au www.cdsjlabo.org


Dr Luc Bailey
Chef du département de biologie médicale